

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2020

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, HAMOT, MOONEN, AUBRY, CHOQUET, KWAK, ROUSSEAU, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DESMEDT, DOLLEZ, DELAMARRE, TREZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, KONAN, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. DESMEDT
M. FOVIAUX par Mme BONNET
M. BERTHELOT par M. MATRON
M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Débat d'Orientation Budgétaire
3. Comptes de gestion du Percepteur
4. Compte administratif 2019
5. Taux d'imposition communaux
6. Budget Primitif 2020
7. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 février, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Débat d'Orientation Budgétaire

M. DESMEDT rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La crise du coronavirus aura de lourdes conséquences sur les finances publiques en 2020. Devant les différents pans de l'économie mis à l'arrêt forcé depuis plusieurs semaines, la récession paraît inévitable et le gouvernement a donc revu lourdement toutes ses prévisions.

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances rectificatives pour 2020 qui aggrave ses prévisions économiques avec une croissance qui reculerait de 11% du PIB (au lieu de +1,3% prévu dans la loi de finances initiale pour 2020).

Un chiffre provisoire qui dépendra de la situation économique internationale et du risque de la reprise de la pandémie en Europe et ailleurs.

LA PLUS FORTE RECESSION DEPUIS 1945 - 11% DE CROISSANCE EN 2020	
<i>En période de confinement</i>	
- 36 % d'activité économique	- 43 % d'activité dans l'industrie
- 88 % d'activité dans la construction	- 90 % d'activité dans l'hébergement et la restauration

Afin de juguler les conséquences de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé un plan d'urgence économique de plus de 460 milliards d'euros. Un choix qui porterait le niveau d'endettement de la France à 120 % du PIB.

Différentes mesures ont été dévoilées pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui frappe le pays :

- Soutien renforcé aux petits entrepreneurs : financement du chômage partiel, fonds de solidarité pour les très petites entreprises, indépendants et professions libérales
- Primes défiscalisées pour les fonctionnaires et les soignants,
- Soutien au tourisme, à l'aéronautique, au petit commerce...

Outre le projet de loi de finances rectificative, le gouvernement a publié plusieurs ordonnances portant sur une série de dispositions sociales ayant pour but de faire face à l'épidémie.

Prolongation des droits sociaux (allocation chômage, RSA, allocations aux adultes handicapés ...)	Aide exceptionnelles de solidarité pour 4 millions de ménages modestes
+ 17 000 places d'hébergement d'urgence	64 000 personnes sans-abri aidées pour les biens de première nécessité

LA SITUATION DES COLLECTIVITES LOCALES FACE A CETTE CRISE

Source : Sénat/AMF

Une note de conjoncture relative au suivi du plan d'urgence face à la crise sanitaire a été publiée par la commission finances du Sénat, afin d'estimer les conséquences économiques et financières de la crise, en particulier pour les collectivités territoriales.

La commission des finances du Sénat table sur une perte de recettes pour les collectivités locales qui avoisinerait les 5 milliards d'euros.

Pour les régions, l'addition risque d'être lourde, dans la mesure où leurs recettes sont essentiellement fiscales et donc particulièrement « sensibles à la conjoncture économique ». Les conseils régionaux ont été impactés dès le mois avril 2020, puisque le gouvernement a dispensé les entreprises de régler leurs échéances fiscales de mars. « *Compte tenu de la mécanique de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), une baisse des recettes devrait également être constatée en 2021. En effet, les entreprises versent en année N deux acomptes de CVAE qui sont eux-mêmes versés en année N+1 aux collectivités territoriales* ».

La problématique est en partie la même **pour les départements**, dont les trois quarts des recettes sont de nature fiscale (TFPB, DMTO, TSCA et TICPE)¹. C'est pour cet échelon de collectivité que l'addition sera la plus sévère, avec, pour la pire des hypothèses, une baisse de recettes qui pourrait atteindre 3,4 milliards d'euros. C'est surtout « *un choc sur les recettes liées au DMTO* » qui est à craindre, estiment les sénateurs, du fait de la contraction brutale des transactions immobilières. Mais les départements devraient aussi avoir à subir de moindres recettes de CVAE et, du fait de l'arrêt complet des activités touristiques, une diminution des recettes liées à la taxe additionnelle à la taxe de séjour que perçoit la moitié des départements. (1 TFPB : taxe foncière sur le foncier bâti - DMTO : droit de mutation à titre onéreux - TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance - TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)

Les communes, tout en étant touchées par la crise, pourraient être « *moins exposées* » que les régions et les départements, dans la mesure où la part fiscale de leurs recettes est un peu moins importante. De plus, « *ces ressources (fiscales) semblent a priori moins sensibles à l'évolution de la conjoncture* » : la taxe foncière et la taxe d'habitation, fixées en fonction de la propriété ou de la jouissance d'un local au 1er janvier, ne seront pas impactées par la crise. Les EPCI en revanche sont plus exposés, détaille le Sénat, dans la mesure où leurs recettes fiscales comprennent une part plus importante liée aux entreprises (CFE (cotisation foncière des entreprises) et CVAE). « *Les recettes des EPCI pourraient se réduire de 46 à 316 millions d'euros en 2021 selon le scénario retenu.* »

Néanmoins, les communes vont être impactées par une diminution des recettes et redevances liée à la fermeture des services publics locaux : pertes de recettes des crèches fermées, perte des recettes de droits de place dans les marchés... Parallèlement, les collectivités vont devoir faire face à une nécessaire augmentation des dépenses. : l'accueil des enfants du personnel soignant dans les écoles par les Atsem, le portage des repas pour les personnes âgées ne pouvant pas faire leurs courses, ou encore une hausse probable des dépenses des centres communaux d'action sociale (CCAS) - sans compter d'éventuelles participations volontaires au fonds de solidarité destiné aux petites entreprises.

Les collectivités vont donc connaître dès cette année, et plus encore en 2021, l'effet ciseau entre la baisse de leurs ressources fiscales (évaluée à près de 5 milliards d'euros par le Sénat) et celle des recettes liées aux prestations de services, et la hausse de leurs dépenses pour faire face à la crise sanitaire.

Soutien financier de l'État aux collectivités.

Le gouvernement a annoncé début juin, « un plan massif et inédit », afin de faire face aux difficultés financières que peuvent connaître les collectivités.

Le plan du gouvernement à destination des collectivités est doté de 4,75 Mds d'euros, dont 1,75 Mds d'euros pour les seules communes et intercommunalités.

Compensation de pertes :

Il s'agit d'un mécanisme de compensation des recettes fiscales et domaniales qui devrait fonctionner ainsi : L'Etat va calculer la moyenne de recettes de chaque commune et

intercommunalité pour la période 2017-2018-2019. Si les recettes sont inférieures à cette moyenne, chaque commune ou intercommunalité verra la différence intégralement compensée, automatiquement, sans aucune démarche à effectuer. A l'été, chaque maire et chaque président sera informé du plancher en-deçà duquel ses ressources fiscales et domaniales ne pourront pas tomber.

Soutien à l'investissement et lissage des dépenses :

Le gouvernement a décidé d'augmenter significativement le montant de la dotation de soutien à l'investissement local, pour soutenir les investissements « verts » de 1 Md d'euros, à savoir, prioritairement les projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti ou non bâti.

Le gouvernement a également confirmé le principe d'un « annexe spécifique » créée dans les budgets locaux pour « permettre à l'ensemble des collectivités d'inscrire les dépenses liées au COVID-19 ».

CONTEXTE LOCAL

C'est dans ce contexte particulier, de crise sanitaire, économique et sociale, et d'inquiétudes que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNEE 2019

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 944 664,52 €	6 648 533,05 €
	Section d'investissement	1 764 882,78 €	1 297 268,80 €
		+	+
Report de l'exercice 2018	Report en section de fonctionnement	/	2 477 185,67 €
	Report en section d'investissement	/	-41 295,27 €
	=		=
	TOTAL	7 709 547,30 €	10 381 692,25 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	112 044,65 €	333 770,17 €
	Total des restes à réaliser	112 044,65 €	333 770,17 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 944 664,52 €	9 125 718,72 €
	Section d'investissement	1 876 917,43 €	1 589 743,70 €
	TOTAL CUMULE	7 821 581,95 €	10 715 462,42 €

Le résultat 2019 dégage un excédent de 2 893 870,47 € net.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 est de 2 181 006,01 € en capital (2 457 489,65 € en 2019) et de 457 262,12 € en intérêt (547 907,89 € en 2019).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin et de l'emprunt de 200 000 € réalisé en 2018 pour financer les travaux de voirie et bâtiments :

- En 2020 : 350 774 €
- En 2019 : 367 744 €
- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €

La commune a continué d'investir dans de nombreux domaines : écoles, voirie, environnement...

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2020

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement 2020 est de 445 000 € (identique à 2019).
Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants.

Nous souhaitons comme les années précédentes, et encore plus cette année, proposer une gestion réfléchie.

Pour cette année 2020, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

➤ **En 2020, nous poursuivons**

- L'étude sur la réalisation du complexe aquatique
- La révision du PLU pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement
- La campagne de régulation des pigeons
- Le faucardage des étangs
- L'aménagement urbain (achat de mobilier urbain) et le fleurissement de la ville
- Le décapage des pavés des trottoirs de la rue de Beauvais, rue de Paris et place René Benoist qui se fait désormais tous les ans
- Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéo-protection

- La sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants
- La réfection des trottoirs du moulin
- Le programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et l'accueil tout au long de l'année de nombreux stagiaires
- La réflexion sur la création d'un nouveau cimetière
- La réfection de plusieurs rues
- La politique de soutien au monde associatif local
- La poursuite des ateliers de prévention par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, rencontre avec une socio-esthéticienne ...
- La mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP

➤ **En 2020, nous envisageons**

- L'acquisition d'un bâtiment pour la création d'une salle de convivialité
- La sécurisation de la rue Caillard par la mise en place de ralentisseur
- La sécurisation de la rue Mangin
- La création d'un mur d'escalade
- La création d'une aire de jeux au sein du quartier des Rossignols
- La réflexion sur la mise en place d'ENT : Espace Numérique de Travail dans les écoles
- L'amélioration du service au citoyen par la numérisation des registres d'Etat-civil.
- La réfection de la façade du gymnase et la réalisation d'un graff
- L'installation de solutions acoustiques dans la cantine Bogaert
- La sécurisation d'accès au poste de police
- La création d'un abri pour les Kayaks du service des Sports (nouvelle activité dispensée aux élèves dès la rentrée scolaire 2020)
- L'éclairage LED animé sur la façade de la mairie
- L'extension du columbarium
- Plantation de 150 arbres fruitiers, dans un programme de 1000 arbres sur 6 ans

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ **Bâtiment :**

- Réfection de bâtiments communaux
- Peinture du local du tennis de table
- Chauffage dans le tennis couvert
- Climatisation de la salle des fêtes
- Bâches de protection pour les côtés de la halle
- Acquisition d'un bâtiment

➤ **Voirie :**

- Réfection des trottoirs du Moulin
- Remplacements de tampons de voirie
- Ralentisseurs rue Caillard, rue Mangin
- Voiries et trottoirs rue Foch et rue du Comte d'Auchy

➤ **Equipement sportif :**

- Réalisation d'un mur d'escalade
- Etude sur l'éclairage du tennis extérieur

➤ Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, broyeur à branche et matériels d'espaces verts...
- Achat d'une tondeuse autoportée
- Achat d'un véhicule électrique
- Achat d'un véhicule pour le service des sports (en remplacement du véhicule incendié en décembre 2019)
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
- Mise en place d'un système de conférence sans fil dans la salle du Conseil

➤ Sécurité :

- Achat de produits de lutte contre le COVID 19 : distributeurs de gel hydro-alcoolique, masques ...
- Implantation de nouvelles caméras
- Etude sur la modification du carrefour de la rue de Beauvais / rue d'Amiens
- Sécurisation de l'accès au poste de police

CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6 050 habitants ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

La collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...)

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable. Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2020.

M. **HAMOT** souhaite savoir si l'achat de masques sert à constituer un stock dans l'hypothèse d'une reprise de l'épidémie.

M. **DESMEDT** répond que la ville disposait d'un petit stock qui a permis aux services de continuer à assurer ses missions essentielles telles que l'accueil obligatoire des enfants des personnels soignants ou encore un service de courses à domicile pour les personnes handicapées ou âgées qui ne pouvaient pas sortir durant le confinement, assuré par des bénévoles.

Par ailleurs, la municipalité a acheté des masques en tissu, réalisés par des entreprises locales, ainsi que des masques chirurgicaux qui ont été distribués à l'ensemble des Saint Justois et aux services municipaux. La ville continue à acheter des masques pour les services mais aussi constituer un stock en prévision de la reprise de la Covid.

3. Comptes de gestion du Percepteur

Arrivée de M. RAUZIER avant le vote de ce point (nombre de votants : 29)

M. **DESMEDT** demande de voter le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2019 de la ville.

VOTE : UNANIMITE

4. Compte administratif 2019

Sous la présidence de Mme Martine **BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 3 181 054,20 €
- En investissement : un déficit de 508 909,25 €
- En restes à réaliser dépenses : 112 044,65 €
- En restes à réaliser recettes : 333 770,17 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2020 pour 2 893 870,47 € soit une affectation de résultat de 287 183,73 €.

VOTE : UNANIMITE

5. Taux d'imposition communaux

M. **DESMEDT** réintègre l'assemblée et propose de voter, comme chaque année depuis 6 ans, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe foncier bâti : 35,40 %
- Taxe foncier non bâti : 96,96 %

VOTE : UNANIMITE

6. Budget primitif 2020

M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 7 605 136,10 €
- Dépenses d'investissement : 2 302 570,00 €

TOTAL DES DEPENSES 9 907 706,10 €

- Recettes de fonctionnement : 9 456 993,47 €
- Recettes d'investissement : 2 302 570,00 €

TOTAL DES RECETTES 11 759 563,47 €

VOTE : 28 POUR- 1 ABSTENTION

Tour de table :

Mme **DELORMEL** demande s'il est envisagé de verser une prime Covid aux agents municipaux.

M. **DESMEDT** répond qu'il proposera ce point au vote lors du prochain conseil. Il s'agira de délibérer sur l'institution d'une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 : personnels ayant assurés la continuité des services publics ou ayant eu un surcroît d'activité de travail.

M. **RAUZIER** rappelle que certaines manifestations culturelles ont dû être annulées et d'autres reportés en 2021, en raison des circonstances sanitaires. Lors du prochain conseil, il sera demandé de délibérer sur les points suivants :

- Il explique que la Compagnie Farfeloup devait assurer une représentation le 21 mars dernier intitulé « La lessive ». Cette compagnie avait engagé des frais pour l'achat des billets de train. Par conséquent, il proposera au Conseil Municipal de délibérer sur le remboursement de la somme de 500 € à cette compagnie.

- Par ailleurs, la fête de la musique n'aura pas lieu. La Compagnie Acouphène sollicite un acompte de 1 000 € pour les frais d'hébergement afférents à leur prestation prévue lors de la prochaine fête de la musique le 20 juin 2021.

- Il sera demandé le remboursement de la cotisation du deuxième trimestre 2020 pour les élèves participant aux ateliers artistiques (arts plastiques et poterie).

M. **HAMOT** signale que les associations sont confrontés à des demandes de remboursement de la part de leurs adhérents.

M. **DESMEDT** répond que la mairie ne fait pas d'ingérence dans les associations. La décision est propre à chaque association, cela ne concerne pas la mairie qui n'a pas baissé ses subventions.

M. **CHOQUET**, qui a assisté au conseil d'administration du collège, fait part des remerciements de M. **SYLVAIN** le Principal pour l'aide apportée par la municipalité durant le coronavirus (prêt de matériel).

D'autre part, il informe qu'une nouvelle classe sera ouverte à la rentrée. Chaque niveau comptera donc 6 classes.

Par ailleurs, le conseil d'administration a voté le budget qui est sain malgré la baisse du fonds de roulement et de la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. **MATRON** adresse ses remerciements aux services de la mairie pour la mise en place rapide d'un protocole pour la reprise du tennis.

Mme **BOURGOIN** informe que les fêtes de juillet se dérouleront du 11 au 19 juillet. Une réunion avec les forains aura lieu le lundi 22 juin, pour la mise en place d'un protocole sanitaire.

M. **DESMEDT** précise que la Préfecture et la Fédération des forains ont autorisé l'organisation des fêtes foraines. Il ajoute que cette année il n'y aura pas de feu d'artifice ni de concert. Néanmoins, le défilé du 14 juillet est maintenu dans le respect des règles de sécurité sanitaire.

M. **CHOQUET** demande si la municipalité distribuera des tickets de manège.

M. **DESMEDT** répond que la distribution aura lieu comme d'habitude dans les écoles. Exceptionnellement et compte-tenu des difficultés rencontrées par leur profession en raison du coronavirus, il a été décidé d'exonérer les forains du paiement de leur emplacement.

M. **RAUZIER** demande si le Salon des Arts aura lieu à l'automne.

M. **DESMEDT** répond qu'à l'heure actuelle il n'est pas envisagé de l'annuler.

M. **DUBOUIL** fait une liste des travaux en cours :

- la remise en peinture des portes de l'église
- le faucardage de l'étang
- les travaux rue du Moulin

Par ailleurs, une étude est en cours avec Oise Habitat afin de refaire la voirie, les gazons... des logements du quartier des Equelettes.

D'autre part, il explique qu'une réunion a eu lieu avec la Communauté de Communes du Plateau Picard et Picardie Habitat au sujet des dépôts sauvages d'ordures ménagères au pied des containers enterrés dans le quartier des Rossignols.

M. **DESMEDT** déplore la situation qui s'est aggravée depuis le confinement. Il signale que lorsque des indices sont retrouvés sur l'identité des personnes, une procédure est lancée à leur encontre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 12h05.